

3- CONSEILS PRATIQUES

Plusieurs démarches doivent être réalisées en amont de votre déménagement. Le jour de celui-ci, vous devez respecter certaines règles.

pratique @

Je peux déclarer mon changement d'adresse directement en ligne sur www.service-public.fr, rubrique services en ligne.

>> Avant votre départ

- pensez à bien nettoyer votre logement ;
- pensez à résilier vos abonnements (eau, gaz, électricité, téléphone, internet etc.) ;
- communiquez le plus tôt possible votre nouvelle adresse aux administrations ;
- résiliez ou transférez sur votre nouvel appartement votre contrat d'assurance ;
- faites suivre votre courrier auprès de la Poste.

pour m'aider @

Je me connecte à l'espace locataires sur www.freha.fr pour retrouver toutes ces informations.

>> Lors de votre déménagement

- n'encombrez pas démesurément les espaces communs ;
- veillez à ne pas endommager les espaces communs (peintures, tapisseries, sols, ascenseur etc.) ;
- évitez de bloquer les ascenseurs ;
- limitez le bruit.